



## AVIS PUBLIC

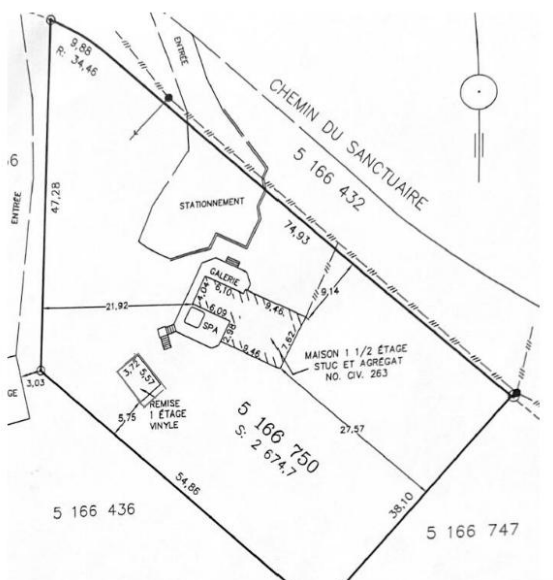
### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 18 août 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Adresse : 263, chemin du Sanctuaire**

L'objet est de régulariser :

- un logement supplémentaire d'une superficie de plancher maximale de 87 % de la superficie de plancher du sous-sol, alors que le *Règlement de zonage* prescrit que la superficie de plancher maximale pour un logement supplémentaire situé au sous-sol est de 60 % de la superficie de plancher dudit sous-sol;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

### **PERSONNES INTÉRESSÉES**

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 14 juillet 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA